Fédération Française EPGV

Infos Juridiques CLUBS & COMITES

N°155 –AVRIL 2022

ENVOI DES RECUS FISCAUX

Chiffres clés

- SMIC horaire : 10,57€ brut
- Groupe 3 CCNS applicable au 1er janvier 2022 :

- **11,63 €** brut de l'heure pour les CDI intermittents, les contrats de plus de 24 h et les contrats à temps plein

- **11,86 €** brut de l'heure pour les contrats de 11 h à 23 h

- **12,21 €** brut de l'heure pour les contrats moins de 10 h

En septembre 2021, la Fédération a été autorisée à délivrer des reçus fiscaux aux licenciés pour le paiement de leur licence. Les reçus ont été adressés aux licenciés le **8 avril 2022**. Les licenciés peuvent donc déduire de leur impôt une partie du prix de la licence.
Les reçus ont été envoyés par mail à tous les licenciés dont la licence a été validée par le comité départemental avant le 31 décembre 2021. Ceux dont la licence a été validée postérieurement, recevront leur reçu pour la déclaration de revenu en 2023 au titre des revenus 2022.

1 – La réduction ne concerne que le paiement de la licence fédérale.

Le bénéfice de la réduction d'impôts n'est accordé qu'à la condition que ce versement soit consenti sans contrepartie directe ou indirecte au profit de l'adhérent. La licence de la FFEPGV est délivrée à tous les pratiquants des clubs affiliés. Elle permet de participer à la vie démocratique de la Fédération et des comités, il s'agit là d'avantages institutionnels qui ne sont pas considérés comme des contreparties au versement de la cotisation.

2 - Montant de la réduction d'impôt.

Le reçu fiscal délivré donne droit à une réduction d'impôts. Le montant de la réduction vient donc en déduction de l'impôt à payer. Elle correspond à 66% du montant de la licence, hors assurance. Toutes les licences individuelles, pratiquants, animateurs et dirigeants, sont concernées.

La somme figurant sur le reçu fiscal est à déclarer au titre d'une réduction d'impôt, **ligne 7UF** de la déclaration d'impôt.

TYPE DE LICENCE	Montant	Montant de l'assurance	Montant à déclarer
Licence adulte et Dirigeants	22,50	0,55	21,95
Licence adulte – Sans assurance	21,60		21,60
Licence enfant	17,50	0,55	16,95
Licence enfant – Sans assurance	16,60		16,60
Licence animateur	37,50	0,55	36,95

3 – Disponibilité des reçus fiscaux

Les licenciés peuvent retrouver leur reçu fiscal sur le site internet fédéral (www.ffepgv.fr) en se connectant à leur espace personnel, rubrique **« reçu fiscal ».**

Les clubs et comités peuvent également avoir accès aux reçus fiscaux de leurs licenciés en se connectant à leur espace personnel, rubrique **« Reçus fiscaux ».**

Rédactrices : Laurine BOURGEOIS – Céline CORNEAU – Nadia MAOUCHE – Juliette Bardi
Renseignements : service-juridique@ffepgv.fr
Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire - 46/48 rue de Lagny - 93100 Montreuil

- **Comment se connecter sur l'espace membre**
  - **1-** Rendez-vous sur le site ffepgv.fr et cliquez sur "**Connexion"** en haut à droite.
  - **2 -** Renseignez les informations suivantes pour se connecter :
    - Votre adresse mail
    - Votre mot de passe.
  - **3 –** Pour une première connexion, il suffit d'indiquer votre adresse email dans l'espace **"première connexion"**, de cliquer sur "**Devenir membre**" et de suivre les instructions.

4 – Modèle de reçu fiscal adressé aux licenciés

VOTRE REÇU FISCAL

(Article 200-1 du code général des impôts)

Montreuil, le xx/xx/xxxx

Numéro d'ordre du reçu : xxxxx

Année fiscale : 20xx

BÉNÉFICIAIRE DU RECU

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Description : La licence FFEPGV a été souscrite au moment de l'adhésion à l'association sportive .....

Date du versement : .....

Nature du don : .....

BÉNÉFICIAIRE DU VERSEMENT

Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV), 46/48 rue de Lagny, 93100 Montreuil.

L'association FFEPGV a pour objet le développement de la pratique éducative de l'activité physique.

Organisme d'intérêt général, la FFEPGV est reconnue d'utilité publique par décret du 2 mars 1976 et par effet de la loi en vertu de l'article L 131-8 du code du sport.

La FFEPGV est autorisée à délivrer un reçu fiscal aux adhérents pour le paiement d'une licence fédérale, déduction faite de l'assurance.

La FFEPGV reconnait avoir reçu, au titre de la licence fédérale (hors assurance), donnant droit à réduction d'impôt, la somme de :

..... EUR
(..... euros, ... centimes)

La FFEPGV certifie sur l'honneur que le versement qu'il reçoit ouvre droit à la réduction d'impôt prévu à l'article 200 du CGI. La somme figurant ci-dessus est à déclarer au titre d'une réduction d'impôt, **ligne 7UF** de votre déclaration.

Marilyne Colombo
Présidente de la FFEPGV

www.ffepgv.fr

Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire

46/48 rue de Lagny, 93100 Montreuil
SIRET : 302 981 386 000 89
NACE : 9312Z